

DEMANDE DE REMBOURSEMENT CONGRÈS 2013 DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE

Identification de la structure :
Nom de la structure/ raison sociale :
Numéro d'adhérent à Uniformation (anciennement numéro Habitat Formation) :
Adresse postale :
Code Postal : _ _ _ _
Téléphone : _ _ _ _ _ _ _
Mail:
Nom du responsable à contacter :
Taille de la structure (nombre de salariés en Equivalent Temps Plein déclarés auprès d'Uniformation) :
\square moins de 10 salariés \square 10 à 49 salariés \square 50 salariés et plus
Identification du congrès
Nom de l'organisateur : Fédération des Centres sociaux et sociaux culturels de France
Adresse postale : 10, rue Montcalm 75869 Paris Cedex 18
Intitulé de l'action : Congrès 2013 des centres sociaux et socioculturels de France
Date du congrès : 21-22-23 juin 2013
Inscriptions:
Identification du salarié ayant participé au congrès :
Nom et prénom :
Fonction:
Identification de l'administrateur bénévole ayant participé au congrès :
Nom et prénom :
Fonction:
Je certifie sur l'honneur que la structure
a réglé les frais d'inscription au congrès de la FCSF de la (des deux) personne(s) ci-dessus nommée(s).
Fait le à
Nom et qualité du signataire :



Conditions de prise en charge :

Le financement est réservé aux structures appliquant la convention collective des acteurs du lien social et familial, à jour du versement de leurs contributions auprès d'Uniformation. Il consiste en un remboursement partiel des frais d'inscription du congrès 2013 de la FCSF. Ce remboursement intervient à postériori du congrès, sur demande de la structure et au vu des justificatifs fournis par la FCSF.

Le financement est limité à deux participants maximum par structure : un salarié et un dirigeant bénévole.

Les montants de la participation financière attribuée par la CPNEF sont les suivants :

	Pour les structures moins de 10 salariés en Equivalent Temps Plein	Pour les structures de 10 à 49 salariés en Equivalent Temps Plein	Pour les structures de 50 salariés en Equivalent Temps Plein et plus
Montant pris en charge pour le salarié	150€	100€	50€
Montant pris en charge pour le dirigeant bénévole	100€	50€	50€
Soit montant maximum par structure (deux participants)	250€	150€	100€

Pièces à joindre obligatoirement à votre demande :

☐ Une facture ou mémoire de frais de votre structure envers la CPNEF du montant de la
participation financière à laquelle vous avez droit (voir les conditions exposées ci-dessus)
Merci d'indiquer sur cette facture ou mémoire de frais le libellé suivant : «Participation aux
frais d'inscription de M. (préciser le(s) noms des participant(s)) au congrès 2013 des
centres sociaux et socioculturels de France ».
☐ Un RIB si vous souhaitez un remboursement par virement.

on Kib si vous soundicez un remboursement par virement

LA DEMANDE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES SONT A RETOURNER AU PLUS TARD LE 10 SEPTEMBRE 2013 A : CPNEF/Co SNAECSO 18/22 Av. Eugène Thomas 94276 LE KREMLIN-BICÊTRE Cedex

Aucun remboursement ne pourra intervenir pour des dossiers incomplets ou reçus après cette date.

Pour tout renseignement :

FAX 01 58 46 13 41

www.cpnef.com

2 01 58 46 13 45

cpnef@cpnef.com